



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 97065

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'avenir du crédit d'impôts remplacement pour congés des agriculteurs. Au sein de la Meurthe-et-Moselle, ce sont plusieurs milliers de journées de remplacement qui sont assurées par an. Depuis sa mise en place en 2006, l'activité des associations de remplacement ne cesse de croître, notamment pour le motif « congés ». Cette mesure, en plus de permettre à l'agriculteur, dont on connaît la pénibilité de l'activité, d'avoir droit à quelques jours de repos, a permis la création de plusieurs emplois salariés en qualité d'agent de remplacement. Il lui demande donc s'il entend maintenir ce crédit d'impôt.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2011, adoptée le 15 décembre 2010, proroge pour deux années le crédit d'impôt en faveur des dépenses de remplacement pour congé institué par la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole. Le bénéfice de cet avantage est subordonné au respect de la réglementation communautaire relative aux aides de minimis dans le secteur agricole.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97065

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13854

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 921